

de maladies qui met en vie en danger.

Bons-commissaires.

Press Association.
St-Louis, Mo., 10 juillet.—Charles W. Kohlmetz, de New York, a été nommé par le président Frantz, de la compagnie de l'agence de la Louisiane, successeur de Thomas W. Criddle, commissaire européen de l'expédition, et partira pour l'Europe avec lui.

Les ordres religieux en France.

Press Association.
Paris, France, 10 juillet.—M. Cambon, président du conseil et ministre de l'Intérieur, a envoyé aux préfets de tous les départements l'instruction de notifier les ordres religieux qui ne se sont pas soumis à la loi sur les associations qu'à moins de leur dissolution dans un délai d'une semaine leurs débordements seraient formés par les autorités.

Deux milliers d'établissements tombent sous le coup de cette décision.

La France et l'évacuation de Tien-Tsin.

Press Association.
Paris, France, 10 juillet.—Le ministère des affaires étrangères a reçu de Pekin la dépêche suivante portant la date du 9 juillet:

Le remise de l'administration de Tien-Tsin aux Chinois est attendue immédiatement.

La France est depuis plusieurs mois en faveur de cette mesure, qui n'a été retardée que par les troubles de la province de Chi-Li.

Mort de la duchesse d'Anhalt.

Press Association.
Aix-la-Chapelle, duché d'Anhalt, 10 juillet.—La duchesse d'Anhalt-Bernbourg est morte aujourd'hui. La famille est ainsi éteinte.

Mort de Lord Cheylasmore.

Press Association.
Londres, 10 juillet.—William Marquis Eaton, lord Cheylasmore, est mort aujourd'hui.

FAITS DIVERS.

Evasion.

Wm Andrews, alias Joe Garvey, alias Anderson, un jeune nègre de 16 ans, s'est évadé de la prison de paroisse, hier après-midi vers trois heures et demie, à la grande stupéfaction du gardien chargé de la surveillance de la cour.

Andrews a déployé une adresse rare pour un gamin de son âge, et il a réussi dans une entreprise périlleuse où bien des criminels endurcis ont échoué.

Il s'est servi d'une corde de son hamac et par une fenêtre d'un étage supérieur s'est faufilé glisser sur un toit. Là, il fut découvert par un gardien, mais il put gagner la bâtie de la cour criminelle et prendre la poussière d'escampette avant que le gardien eut eu le temps de donner l'alarme.

Andrews avait été arrêté le mois dernier pour un vol commis sur la levée, et le Juge Gill l'avait renvoyé devant la cour criminelle le 10 juin.

Arrestation.

Paul Henry, un électricien de la ligne Carrollton, a été arrêté hier soir par les détectives Rainey et Eddies.

Henry était sur un car lorsque Mme R. L. Eddy, qui demeure à Carrollton, a remarqué qu'il portait une bague volée chez elle. Mme Eddy a réclamé sa propriété, mais l'électricien a refusé de la lui rendre, disant qu'il l'avait achetée dans un magasin de la rue Rempart.

La police a été prévenue, et l'arrestation de Henry a eu lieu.

À la station de police le prisonnier a avoué que la bague lui avait été donnée par une négresse du nom d'Olivia Dickey, qui était au service de Mme Eddy.

Olivia a été arrêtée quelques instants plus tard.

La charrette à chiens.

Les nègres qui attrapent les chiens errants pour les mettre dans la charrette redoutée des enfants et des amis de la race canine, sont non seulement frustrés mais souvent injustes, méchante et vindicatif, suivant leurs sympathies ou cruelles par tempérament. Ils se vengent à leur manière. D'aucuns viennent lancer leur lasso au cou d'animaux qui sont sur le seuil de la porte de leurs maîtres, en dedans.

L'un de ces exécuteurs de basses œuvres a causé une véritable perturbation entre les rues du Rempart et Basin, hier matin.

Il a pris un chien pour lequel on avait payé la taxe, et qui était porteur de sa médaille. Aide d'un camarade, ils brutalisaient l'animal quand sur leur intime l'ordre de mettre le quadrupède en liberté.

L'animal appartenait à Yam Sam, agent des passagers de la Compagnie du South-Pacific, qui avait payé 20 francs pour cette bête, qui servait de jouet à ses filles. Yam Sam a un magasin avenue Tulane.

Sa femme entendit heureusement les cris des enfants et accourut. Elle suivit le noir qui avait déjà mis le lasso autour du cou de l'animal, tandis que son compagnon lui faisait mal en lui serrant la queue avec une corde. Le coroner Blachard survint et fit relâcher le chien.

Plainte a été faite au capitaine Fogarty, qui donnera dorénavant des instructions aux nègres chargés de cette besogne futile, mais désagréable afin de ne pas molester les chiens qui sont en règle avec la loi.

HÔTEL DE VILLE.

M. Hafemeyer et Barkmeier, habitants du 9me ward, se sont présentés hier matin à l'Hôtel de Ville, accompagnés de leur représentant, l'honorables M. H. Frantz. L'objet de leur visite a trait à la condition dans laquelle se trouve la route du Congrès.

On a accordé une franchise à la compagnie du L. and N. Railroad, il y a quelque temps, l'autorisant à placer ses rails sur la rue. La compagnie a accepté cette franchise, accordée à la condition de remettre la voie en bon état, la ville désirant faire là, pour la suite, une voie plane et bien entretenu.

Or les rats, les insectes infestent ces parages, la route est en mauvais état, des embûches très disgracieuses et malaises proviennent de ce volage, le passage est devenu impossible de la rue des Chartres à la rue Dauphin, rue des pianos ont été enlevées rue St Claude.

M. Moulin a pris note de ces doléances justifiées et a promis de faire tout le possible pour donner satisfaction aux plaignants, à la condition qu'on lui donnerait les fonds nécessaires, vu qu'il n'a point un seul dollar en caisse.

Étrange disparition.

Mme Kate Luckner habitait West End avec son mari et ses jeunes enfants; son mari exerce l'état de charpentier et a une excellente réputation. Sa femme était laborieuse et très attentive à rendre son intérieur agréable. Elle a disparu tout à coup, sans raison connue, ayant sans doute choisi l'estate.

Siendie, elle est partie, dimanche qu'elle avait fait quelques achats, ce qui lui arrivait assez souvent. Son mari connaît la retrouver dans l'après-midi: il peut le surgit attendant toujours. Personne de la rue, son mari l'a cherché en vain.

Il s'est adressé à la police et à la Presse. Mme Luckner a 36 ans, t' pieds 3 pouces, des cheveux bruns foncés, des yeux noirs et un teint foncé en couleur. Elle portait une jupe noire et un corsage de couleur marine.

Enquête de la police.

Tout donne à croire que l'incendie récent a eu lieu au dépôt de Louisiana Southern, au coin de l'avenue des Champs-Elysées et de la rue St Claude, a été allumé par des malfracteurs.

Depuis le début, cet incendie posait aux supposseurs. Il a pris dans une vitrine où se trouvaient des papiers importants. Comment a-t-il pu se produire? ni la police, ni ceux qui ont été témoins de cet accident peuvent se l'expliquer. Le coffre-fort a été endommagé, et il n'y a eu qu'une perte insignifiante en monnaie.

On ne s'explique pas pourquoi il est aussi difficile de détruire les papiers de la compagnie.

M. le chef Journée a mis en campagne ses fins détectives; de ce qu'ils n'ont encore rien trouvé, il se sait qu'ils feront toujours bousculer.

Adresser les abonnements: Cours de Français par correspondance.

des souscripteurs est insuffisant à la date indiquée, et, dans ce cas, de rendre l'argent des souscripteurs.

Les comptes-rendus seront envoyés à tous les abonnés inscrits, ces devoirs étant un concours. Nous espérons qu'une grande émulation se créera bien vite entre nos élèves, et nous permettra de publier les meilleurs travaux.

N. B.—Le retour des devoirs franco est compris dans le prix de l'abonnement.

Afin que la plus parfaite équité se manifeste sincèrement dans la coté des devoirs, les Elèves inscrits devront joindre à leur mandat ou à leur money-order: 1. leur prénom, 2. leur nom de famille, 3. leur adresse complète (ville, rue, numéro), 4. le tout très fiducialement écrit, pour éviter de fausses directions.

La Direction enverra aussitôt un pseudonyme, choisi par elle, dans le premier envoi de devoirs. Ce pseudonyme pourra être changé après une certaine période écoulée. Il n'y aura jamais double emploi de ces pseudonymes, en même temps; mais la Direction se réserve de pouvoir les varier si elle le juge convenable. Les devoirs arrivés en retard seront codés en chiffres, mais non annulés. Les correcteurs, sauf le trésorier, doivent ignorer le nom véritable de leurs élèves: cette condition étant pour tous une gantie d'impartialité.

N. B.—Il est défendu de se servir d'encre rouge, sauf pour marquer les limites de provinces ou de départements, dans les cartes de géographie, où les fleuves seront tracés à l'encre bleue, les canaux à l'encre verte, les montagnes en bistre, et les limites maritimes ou conventionnelles, à l'encre noire.

Une Médaille sera décernée aux élèves qui auront régulièrement envoyé exactement tous les devoirs, et obtenu les moyennes 8 et 9. Le nombre de ces élèves n'est pas limité. Des mentions honorables encourageront les progrès des élèves assidus.

MODE D'ENVOI.

1. Chaque devoir doit être écrit sur du papier régi, avec marge de deux pouces pour que le Correcteur puisse y inscrire ses corrections ou ses observations. — 2. Deux ou trois lignes devant être laissées en blanc pour que le Maître puisse résumer son appréciation générale à la fin de chaque devoir. — 3. Une ligne, également tracée à l'encre noire de préférence, devra séparer chaque devoir terminé, de la marge à l'extrême de la ligne à droite.

Vu les règlements de la piste, aucune question ne devra être faite aux les élèves; car cela exposerait la Direction à de sérieux désagréments et à une amende, qu'on ferait supporter forcément à l'envoyeur. Toute communication demandant une réponse doit être faite par lettre aérienne, et renfermant un timbre suffisant pour l'affranchissement de la réponse sollicitée. — Les lettres insuffisamment affranchies seront refusées. — Il ne sera point répondu aux lettres qui ne renferment point un timbre de 2 sous, pour les Etats-Unis, le Mexique, le Canada, etc.—Les Elèves des Maisons d'Education, (garçons et filles) sont admis à concourir.

Adresser les abonnements: Cours de Français par correspondance.

P. O. Box 828,
New Orleans, La., U. S. A.

Athènes Louisianais.

CONCOURS DE 1902.

L'Athènes propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

"LA CESSION DE LA LOUISIANE AUX ETATS-UNIS ET SES CONSEQUENCES."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1903 inclusivement. L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

L'Athènes, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi fiducialement que possible, sur papier éclaté réglé, avec une marge et seulement sur le recto et les lignes.

Il ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe encadrée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athènes.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
B. B. BOUREX,
P. O. Box 725. Nouvelle-Orléans

CHEVAUX ET MULETS.

Tous ces chevaux et ces mulets sont bons, avec demande modeste et peu coûteuse.

Chercheurs de chevaux et de mulets..... 100 francs

Chercheurs de mulets..... 50 francs

Mule..... 10 francs

Barre..... 5 francs

Mule pour harnachement..... 15 francs

Mule pour vêtements..... 20 francs

Barre pour vêtements..... 10 francs

Barre pour vêtements..... 15 francs

Barre pour vêtements..... 20 francs

Barre pour vêtements..... 25 francs

Barre pour vêtements..... 30 francs

Barre pour vêtements..... 35 francs

Barre pour vêtements..... 40 francs

Barre pour vêtements..... 45 francs

Barre pour vêtements..... 50 francs

Barre pour vêtements..... 55 francs

Barre pour vêtements..... 60 francs

Barre pour vêtements..... 65 francs

Barre pour vêtements..... 70 francs

Barre pour vêtements..... 75 francs

Barre pour vêtements..... 80 francs

Barre pour vêtements..... 85 francs

Barre pour vêtements..... 90 francs

Barre pour vêtements..... 95 francs

Barre pour vêtements..... 100 francs

Barre pour vêtements..... 105 francs

Barre pour vêtements..... 110 francs

Barre pour vêtements..... 115 francs

Barre pour vêtements..... 120 francs